Université Bordeaux

Pôle patrimoine & environnement 351 cours de la Libération 33405 TALENCE Cedex



Souscription de polices d'assurance construction

Dommages ouvrage / CCRD et Tous Risques Chantier dans
le cadre de la construction du bâtiment B19

SIREAUCO Pessac et INSPE

Règlement de consultation

Marché 2024-173

Date limite de réception des offres :

15 septembre 2025 – 12h00

SOMMAIRE

ARTI	ICLE 1 - Objet et Intervenants	4
1.1.	Intervenants	6
1.1.1.	Maitrise d'ouvrage	6
1.1.2.	Prestataires intellectuels	6
1.2.	ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE CONSULTATION	6
1.3.	DECOMPOSITION DU MARCHE EN LOTS ET EN TRANCHES	7
1.3.1.	Lots	7
1.3.2.	Tranches	7
1.4.	Variantes	7
1.4.1.	VARIANTES FACULTATIVES	7
1.4.2.	. Variantes obligatoires	7
1.5.	Delai de validite des offres	7
1.6.	Duree du marche	7
1.7.	Connaissance des lieux et des documents	7
ARTI	ICLE 2 - Dossier de consultation	7
2.1.	Contenu du dossier de consultation	7
2.2.	RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
2.3.	Renseignements complementaires et modification du DCE	8
ARTI	ICLE 3 - Presentation des candidatures et des offres	8
3.1.	Dossier de candidature	9
3.2.	Dossier d'offre	11
ARTI	ICLE 4 - Conditions d'envoi ou de remise des propositions	11
4.1.	Date limite de reception des plis	11
4.2. OBLIG	Modalites de depot des plis : transmission et signature electroniques GATOIRES ERREUR ! SIGNET NON DE	FINI.
ARTI	ICLE 5 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	13
5.1.	Dossier administratif	13
5.2.	CRITERES DE JUGEMENT	13
5.3.	ATTRIBUTION DU MARCHE	14
5.3.1.	REJET DES OFFRES ET NOTIFICATION	14
5.3.2	. Attribution du marche	14

PREAMBULE

Le présent marché a pour objet d'attribuer les marchés d'assurances construction dans le cadre des opérations de construction de l'opération SIREAUCO Pessac et INSPE.



Dépôt électronique des offres obligatoire :

Les plis **sont transmis obligatoirement par voie électronique** sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse suivante:

https://www.marches-publics.gouv.fr/



Signature des offres

Les candidats <u>doivent signer électroniquement</u> leur offre au moment du dépôt du pli. Les plis non signés, ne seront pas rejetés et pourront être régularisés.

Le format PAdES (signature électronique enveloppée de documents au format PDF) doit être privilégié pour sa simplicité d'utilisation.



Toutes questions relatives au marché 2024-173 devront être déposées via la plateforme PLACE :

https://www.marches-publics.gouv.fr/



Information générale sur la dématérialisation

Voir la note « La dématérialisation des marchés publics de l'université de Bordeaux – Conseils aux entreprises » jointe au présent règlement de la consultation.



Fermeture administrative

Les candidats sont informés que l'université de Bordeaux ferme du 25 juillet 2025 au 17 août 2025 inclus.

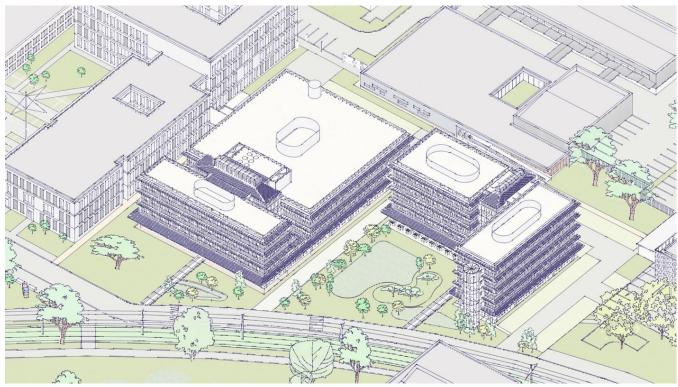
Aucun échange ne pourra être réalisé pendant cette période.

ARTICLE 1 - OBJET ET INTERVENANTS

LE PROJET SIREAUCO Pessac, bâtiment B19A:

Le projet SIREAUCO Pessac prend corps dans deux sites de recherche à savoir Arcachon et Pessac. L'objectif d'un tel projet est de poursuivre l'effort de structuration de l'université de Bordeaux dans le domaine des sciences environnementales. SIREAUCO Pessac permettra de rassembler l'ensemble du potentiel de recherche de l'université de Bordeaux consacré à l'étude des environnements aquatiques, continentaux et marins. Il permettra de disposer d'infrastructures du plus haut niveau dans les domaines disciplinaires concernés, ce qui est indispensable pour maintenir sur le moyen-long terme une recherche performante dans chacun d'entre eux et pour répondre aux enjeux sociétaux des décennies à venir. Ce rassemblement interviendra au sein de l'Unité Mixte de Recherche « Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux » (UMR 5805).

A Pessac, l'Université de Bordeaux a prévu l'installation d'un pôle de recherche après la démolition du B18 ancien en 2024, et d'envisager une construction neuve en lieu et place. Le projet est localisé sur le domaine universitaire au plus près du bâtiment B18 nouveau de l'OASU et de la plateforme multi-technique B17, sur le campus de Talence, pour renforcer la synergie avec les équipes scientifiques y étant hébergées. L'objectif principal de ce projet est la relocalisation des équipes de chimie de l'environnement et de physique du littoral d'EPOC.



Ce bâtiment B19A permet de développer une surface de 5820 m² SDP. Il bâtiment est connecté au bâtiment B18N (B18, U.F.R. des Sciences de la Terre et de la Mer) par une galerie aérienne.

Le projet intègre également un bâtiment, le B19b, comptabilisant 3455 m² SDP destiné à accueillir les INSPE de la Gironde (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation).



LE PROJET de regroupement des INSPE de la Gironde, bâtiment B19B :

Le projet de construction neuve du bâtiment B19b à la volumétrie très compacte et d'une surface de 3497 m² répond à une programmation élaborée en concertation avec les futurs usagers de l'INSPE : cette surface, offrant des espaces de travail flexibles avec des aménagements modulables est en adéquation avec les besoins de l'ensemble des agents, enseignants et étudiants de l'INSPE, aujourd'hui disséminés sur les deux sites de Mérignac, Bourran et Bordeaux Caudéran.

Les INSPE de la Gironde sont actuellement hébergés dans un patrimoine du conseil départemental de la Gironde sur deux sites différents, Mérignac Bourran et Bordeaux Caudéran. Ces deux sites, éloignés l'un de l'autre de 3 km, cumulent à eux deux 19 bâtiments pour une surface de plancher de 16 547 m², l'université en assurant les charges de propriétaire.

Les objectifs environnementaux qui ont été fixés sont réglementaires (RE 2020) mais l'université s'engage à les tenir, notamment à travers un suivi scrupuleux de la phase de réception, la durabilité des installations et des équipements, l'efficience et la sauvegarde des performances sur la durée.

L'assiette du projet s'élève à 35M€ TTC répartis comme suit :

	25 074 000,00€
TF	2 478 078,00 €
TO1	194 561,00 €
TO2	194 561,00 €
AC	31 800,00 €
ENV	350 740,00 €
BIM	84 600,00 €
EXE	88 924,60 €
	61 950,00 €
	30 160,00 €
	31 400,00 €
	66 260,00 €
	94 950,00 €
	29 019 984,60 €
	34 823 981,52 €
	TO1 TO2 AC ENV BIM

Durée prévisionnelle des travaux : 21 mois

1.1. Intervenants

1.1.1. Maîtrise d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage, est :

Université de Bordeaux

351 Cours de la Libération 33405 Talence Cedex

Interlocuteur du titulaire pendant l'exécution du marché :

Université de Bordeaux - Pôle Patrimoine et Environnement (PP&E) - Direction de l'immobilier - Service Maitrise d'ouvrage Adeline DUGOUJON, Chargée de projet

351 cours de la Libération - Bâtiment A32 – 33405 TALENCE Cedex

Tel: 05.40.00.84.13

1.1.2. Prestataires intellectuels

Les prestataires sont indiqués dans le dossier technique de chaque lot de la consultation.

1.2. Etendue de la consultation et mode de consultation

Marché passé selon un **appel d'offres ouvert** en application des articles R2161-2et suivants du code de la commande publique.

Cette consultation s'adresse aux Compagnies d'Assurance, soit de façon directe, soit par l'intermédiaire d'Agents Généraux, de Courtiers ou de Sociétés de Courtage. Il est rappelé que le titulaire du marché ne peut être que l'Organisme ou l'Entreprise d'assurance qui porte et provisionne le risque technique.

L'offre sera effectuée :

- Soit par cette Entreprise se présentant seule,
- Soit par un groupement dans le cas de coassurance. En cas de groupement, la forme souhaitée par l'Acheteur Public est un groupement conjoint. Il pourra être présenté par un ou des intermédiaires habilités à présenter des opérations d'assurance (Courtiers, Agent, Mandataire...) en sa qualité de mandataire (apériteur). Il est alors un opérateur économique en tant que tel et devra impérativement justifier d'un mandat de l'Assureur qui porte le risque, conformément au Code des Assurances.

Il est rappelé qu'un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement ou Assureur sur un même marché, ou présenter plusieurs offres par différents intermédiaires. Ainsi, si l'Acheteur Public se trouve dans la situation où un même Assureur présente plusieurs offres pour le même lot, avec différents intermédiaires, l'offre sera déclarée irrégulière.

Les offres faites par un intermédiaire devront être réputées faites pour le compte et avec l'accord de l'Assureur qu'il représente. Dans ce cas, soit les actes d'engagement et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières devront être signés par l'Assureur, soit un mandat devra être donné par l'Assureur à l'intermédiaire chargé de le représenter pour proposer une offre et percevoir les primes correspondantes en ses lieu et place.

Un groupement ne peut être constitué qu'au stade de la remise des candidatures et des offres.

D'autre part, la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

1.3. Décomposition du marché en lots et en tranches

1.3.1. Lots

Le marché est composé de 2 lots :

- Lot 1: Dommages Ouvrage et CCRD pour la construction du projet B19, SIREAUCO Pessac et INSPE
- Lot 2 TRC pour la construction du projet B19, SIREAUCO Pessac et INSPE

Toute proposition incomplète dans un même lot ne pourra être prise en compte. Chaque lot sera traité séparément.

1.3.2. Tranches

Sans objet.

1.4. Variantes

1.4.1. Variantes facultatives

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

1.4.2. Variantes obligatoires

Sans objet

1.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est **de 4 mois** à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

1.6. Durée du marché

Les durées des garanties sont précisées au CCTP de chaque lot concerné.

1.7. Connaissance des lieux et des documents

Les entreprises sont réputées, avant la remise de leurs offres :

- avoir pleine connaissance de tous les plans et documents utiles.
- avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, importance et particularités.

ARTICLE 2 - DOSSIER DE CONSULTATION

2.1. Contenu du dossier de consultation

Pièces administratives

- Le présent RC
- Le CCAP
- Le CCTP lot 1
- Le CCTP lot 2
- L'acte d'engagement lot 1
- L'acte d'engagement lot 2

Sous dossier technique

<u>Un dossier technique est constitué par lot, comprenant :</u>

- 1. CCTP des marchés de travaux
- 2. Contrats PI
 - Contrôle technique
 - o Maîtrise d'œuvre
 - o OPC
 - o CSSI
 - o AMO
- 3. Pièces graphiques (plans architecturaux et techniques)
 - o Plans architecte
 - o Plans CFO/Cfa
 - o Plans CVC
 - o Plans SSI
 - o Plans structure
 - o Plans VRD
- 4. Les pièces écrites dont
 - o G2 AVP et PRO
 - o RICT
 - o PGCSPS

2.2. Retrait du dossier de consultation

Le DCE peut être consulté ou téléchargé sur la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante .

https://www.marches-publics.gouv.fr (recherche de la consultation sous le numéro 2024-173).

2.3. Renseignements complémentaires et modification du DCE

Le mode de communication choisi par l'université pour communiquer avec les candidats pendant la consultation est la plateforme de dématérialisation PLACE, dont l'accès est gratuit :

https://www.marches-publics.gouv.fr (recherche par le numéro 2024-173)

L'université entend utiliser la plateforme pour répondre aux questions qui lui seront posées et pour informer les candidats d'éventuelles modifications ou ajouts au DCE et les rejets des non retenus. Seuls les candidats ayant fourni une adresse valide pourront être avisés de ces évènements.

	Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient
RENSEIGNEMENTS	nécessaires, les candidats pourront adresser leurs questions <u>au plus tard</u>
COMPLEMENTAIRES	10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres sur la
COMPLEMENTAIRES	plateforme de dématérialisation. Les réponses apportées par l'université
	seront déposées exclusivement sur la plateforme.
	L'université se réserve le droit d'apporter des renseignements
	complémentaires au présent dossier <u>au plus tard 6 jours</u> avant la date
MODIFICATION DU	limite fixée pour la remise des offres,
DOSSIER DE	Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans
CONSULTATION	pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si la date limite est
	reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette
	nouvelle date.

ARTICLE 3 - Presentation des Candidatures et des Offres

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant le dossier de candidature et le dossier d'offre détaillés ci-dessous.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet, comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

3.1. Dossier de candidature

Le candidat doit produire un dossier de candidature complet comprenant, les éléments indiqués ci-dessous :

Le candidat doit produite un dossier de candidature complet comprehant, les ciements indiques ci-dessous :		
	Solution 1 : candidature DUME Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document	
	unique de marché européen (DUME) rédigé en français, en lieu et place des formulaires DC1, DC2 et, le cas échéant, DC4.	
A. DUME	Le candidat doit indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises dans le DCE en fournissant toutes les preuves de manière expresse. Le candidat qui souhaite réutiliser le DUME qui a déjà été utilisé dans une consultation antérieure doit fournir une attestation sur l'honneur justifiant que	
Ou	les informations qui y figurent sont toujours valables.	
Lettre de candidature	Voir lien : <u>https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd</u>	
– Déclaration du candidat	Solution 2 : candidature hors DUME	
	Tout candidat à la présente procédure devra produire :	
	 Le formulaire DC1 (*) « Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants » dûment complété. 	
	2. Le formulaire DC2 (*) « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » dûment complété par le candidat, ou par chacun des cotraitants en cas de groupement.	
	Compléter et signer le modèle d'attestation fourni par l'université. Le candidat devra le cas échéant fournir les justificatifs nécessaires.	
B. Attestation sur l'honneur	L'université de Bordeaux se réserve le droit d'exclure de la procédure de passation du marché les candidats qui entreraient dans les cas posés aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du CCP. Dans ce cas, les candidats seront invités à présenter leurs observations conformément aux dispositions de l'article L2141-11.	
C. Renseignement permettant d'apprécier la capacité du candidat	A. Aptitude Inscription sur un registre professionnel pertinent Inscription sur un registre du commerce Pour les marchés de services : nécessité de détenir une autorisation spécifique : (à préciser)	
	B. Capacité économique et financière Chiffre d'affaires annuel général Chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité	

Lorsque les informations concernant le chiffre d'affaires (général ou par domaine d'activité) ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, veuillez indiquer la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité C. Capacité technique et professionnelle Liste des références, indiquant le montant, la date, le lieu d'exécution et le destinataire: Liste des principaux travaux exécutés au cours des 5 dernières années Liste des principaux services fournis ou livraisons effectuée sur les trois années antérieures Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés. D. Dispositifs d'assurance de la qualité et normes de gestion environnementale Les **certificats** établis par les services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des équipements et fournitures à des spécifications ou à des normes. Il est toutefois accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité si le prestataire n'a pas accès à ces certificats ou aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés. D. Le pouvoir de la personne habilitée à Par ce document, le candidat démontre la capacité juridique de la personne engager la société signant les documents à engager la société. E. et le cas échéant Le cas échéant, fournir l'habilitation du mandataire à engager le l'habilitation du groupement. L'habilitation doit être signée électroniquement par mandataire à engager l'ensemble des membres du groupement. le groupement Le formulaire DC4 (*) « Déclaration de sous-traitance » dûment complété. Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les documents suivants : Formulaire DC4 « Déclaration de sous-traitance » complété et signé électroniquement par le titulaire du marché et son sous-traitant, F. Le cas échéant, le RIB du sous-traitant en cas de paiement direct (obligatoire si montant sous-traité supérieur à 600 € TTC) formulaire DC4 A la demande du pouvoir adjudicateur, les documents justificatifs et moyens de Formulaire version 2024 preuve permettant de vérifier que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner, et qu'il possède les capacités pour exécuter le marché public. La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

(*) Nota: Ces formulaires sont disponibles à la rubrique formulaires pour les professionnels sur le site suivant: http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires. Le candidat peut aussi fournir ces renseignements sur papier libre.

3.2. Dossier d'offre

- Pièce 1. L'acte d'engagement du lot concerné dûment complété,
- Pièce 2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Pièce 3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Pièce 4. Un mémoire méthodologique dans lequel le candidat présente ses méthodes de gestion et les services proposés dans le cadre de la relation clientèle et de la gestion des sinistres,
- Pièce 5. Les titres d'études et professionnels du personnel intervenant.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PROPOSITIONS

4.1. Date limite de réception des plis

La date limite de remise des candidatures et des offres est le 15 septembre 2025 à 12h00.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai et ne sera pas ouvert.

Les candidatures qui seraient parvenues après la date limite de remise des candidatures indiquée à la première page du présent document et rappelée ci-dessus ou qui parviendraient pour les copies de sauvegarde des dossiers dématérialisés sous enveloppe non cachetée seront déclarées irrégulières et le cas échéant renvoyées à leurs expéditeurs.

4.2. Modalités de dépôt des offres : transmission et signature électroniques obligatoires



Les plis sont transmis obligatoirement par voie électronique.

Les candidats ne peuvent pas déposer leur pli sous format papier.

Le candidat doit respecter les clauses relatives à la dématérialisation des procédures édictées ci-dessous, permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de la réception.

Les candidats doivent signer électroniquement leur offre au moment du dépôt du pli. Les plis non signés, ne seront pas rejetés et pourront être régularisés.

Les candidats doivent obligatoirement transmettre, par voie électronique, leurs plis à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Signature électronique obligatoire :

Les offres, transmises par voie électronique (et le cas échéant le pli de sauvegarde), sont signées par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment son identification.

Conformément à l'annexe n°12 du CCP, la signature électronique doit reposer sur un certificat qualifié, conforme au règlement elDAS n°910/2014.

Le certificat de signature respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Le format PAdES (signature électronique enveloppée de documents au format PDF) doit être privilégié pour sa simplicité d'utilisation.

Les prestataires habilités à délivrer le certificat de signature électronique sont référencés sous le lien suivant : https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/footer/info-acrgs

Le certificat utilisé doit être valide à la date de signature des documents et être établi au nom de la personne physique autorisée à signer.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde :

L'envoi d'une copie de sauvegarde est autorisé de préférence sur support physique électronique. Les conditions d'acheminement et de dépôt de cette copie sont les suivantes :

UNIVERSITE DE BORDEAUX Direction des Achats 351 cours de la Libération Bat A33 – 2ème étage – Porte 229 33405 TALENCE cedex

[Accès par l'entrée de l'Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) du bâtiment A33 - sonner à l'interphone en tapant 5 83 00].

Ce pli de sauvegarde devra être :

- déposé sous pli cacheté contre récépissé entre 9h et 12h30 et 14h et 16h30 le lundi, mardi, jeudi (sauf jours férié)
- envoyé par courrier et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde.

Les délais d'acheminement doivent être respectés sous peine d'irrecevabilité de l'envoi.

Le candidat mentionnera sur l'enveloppe de son document : « copie de sauvegarde – candidature/offre dématérialisée pour le marché 2024-173 : « Assurance construction Dommages ouvrage / CCRD et Tous Risques Chantier dans le cadre de la construction du bâtiment B19».

La remise d'une copie de sauvegarde par voie électronique n'est pas autorisée.

Autres informations:

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission des plis est la suivante : zip, pdf, doc et xls. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé dans les conditions de l'article R2181-1 du CCP. Il est donc conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant l'envoi. Dans ce contexte, la copie de sauvegarde se substitue automatiquement à l'envoi dématérialisé, sous réserve d'avoir été réceptionnée dans les délais requis.

Ordinateurs APPLE:

Les candidats utilisateurs d'ordinateurs de la marque « APPLE » sont invités à déposer leurs offres sur PLACE, https://www.marches-publics.gouv.fr, via le moteur de recherche « FIREFOX ».

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1. Dossier administratif

Conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'Acheteur Public constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R. 2143-6 et suivants du code de la commande publique, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, des dispositions du présent Règlement de la consultation ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat, notamment présentation de plusieurs références pertinentes par rapport à l'objet du marché et suffisamment renseignées et détaillées pour permettre leur appréciation.

5.2. Critères de jugement

Les critères retenus pour le classement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1	Tarification de la prime	40
2	Qualité technique de l'offre	60

Appréciation du critère 1 - Tarification (40 points) :

L'appréciation de ce critère se fera sur la base du montant TTC le moins disant pour chaque lot, en appliquant la formule suivante = Montant TTC le moins disant / Montant TTC du candidat x 40

Appréciation du critère 2 - valeur technique (60 points) :

L'appréciation de ce critère se fera en tenant compte des informations suivantes :

 Acceptation des obligations contractuelles du dossier de consultation et clause « la plus favorable » (20 points)

Acceptation des obligations contractuelles du dossier de consultation / 10 points	Clause « la plus favorable » / 10 points
Acceptation totale = 10 points	Clause favorable au MOA = 10 points
Acceptation partielle = 5 points	Clause partiellement favorable au MOA = 5 points

 Les réserves apportées au CCTP, dans la mesure où celles-ci ne rendent pas l'offre irrégulière (20 points) étant entendu qu'une réserve significative est une réserve dégradant le niveau de couverture de la maîtrise d'ouvrage vis-à-vis des demandes du CCTP.

Nombre de réserves majeures	Note
0	20 points
1 réserve majeure	16 points
2 réserves majeures	12 points
3 réserves majeures	8points
A partir de 4 réserves majeures	4 points

• La qualité de gestion des sinistres, notamment appréciée au regard de (20 points) :

Des compétences de l'équipe de gestion en matière de risque de construction, sur la base des CV fournis (5 points)

Compétences de l'équipe	Note
Les titres d'études professionnels du personnel intervenant sont fournis. La présentation des compétences est très satisfaisante.	5 points
Les titres d'études professionnels du personnel intervenant sont partiellement fournis. La présentation des compétences est satisfaisante.	2,5 points
Les titres d'études professionnels du personnel intervenant sont très incomplets. La présentation des compétences est insatisfaisante.	1 point

- Des modalités de gestion et services associés décrits dans le mémoire (15 points)
 - Mise au point,
 - Récolte de documents directement auprès des entreprises
 - Formations,
 - Déplacements sur site pour expertise,
 - Modalités de gestion etc...

Qualité du mémoire méthodologique	Note
Modalité de gestion parfaitement en adéquation	15 points
Modalité de gestion partiellement en adéquation	10 points
Modalité de gestion insuffisante	5 points

5.3. Attribution du marché

5.3.1. Rejet des offres et notification

A la suite de la sélection des offres, l'université notifie le rejet des offres non-retenues ainsi que les motifs de ce rejet. Cette notification est envoyée par le profil acheteur.

Les candidats dont l'offre a été rejetée peuvent demander la communication des motifs détaillés du rejet de leur offre en application des articles R2181-3 et R2181-4 du CCP. La réponse à cette demande sera envoyée par le profil acheteur, y compris si celle-ci intervient après la notification du marché.

5.3.2. Attribution du marché

Le candidat désigné attributaire, devra produire, pour être définitivement reçu, dans un délai imparti maximum de 5 jours à compter de la réception de la demande, les certificats et les documents justificatifs, tenant à leurs aptitudes, capacités et aux interdictions de soumissionner.

En application de l'article R2144-7 du CCP, si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, le pouvoir adjudicateur déclare sa candidature irrecevable, et le candidat est éliminé. Dans le cas où la vérification de la candidature intervient après le classement des offres, la même demande est alors effectuée auprès du candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne.

L'acte d'engagement, et le cas échéant la mise au point, seront signés électroniquement par l'université de Bordeaux et transmis à l'attributaire pour notification via le profil acheteur PLACE.

NB: L'université de Bordeaux se réserve le droit de demander la rematéralisation de l'offre au moment de l'attribution du marché.

ARTICLE 6 - JURIDICTION COMPETENTE

Tous les renseignements relatifs à l'introduction des recours peuvent être demandés auprès du tribunal administratif de Bordeaux :

Tribunal Administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet, 33000 Bordeaux